



**HAL**  
open science

# Voyage à Montauban Monluc et le désarmement d'une place protestante en 1565

Pierre-Jean Souriac

► **To cite this version:**

Pierre-Jean Souriac. Voyage à Montauban Monluc et le désarmement d'une place protestante en 1565. CALLARD Caroline; DEBAGGI-BARANOVA Tatiana; LE ROUX Nicolas. Un tragique XVI<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à Denis Crouzet, Champ Vallon, 2022, Histoire. hal-04757497

**HAL Id: hal-04757497**

**<https://hal.science/hal-04757497v1>**

Submitted on 29 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## Voyage à Montauban Monluc et le désarmement d'une place protestante en 1565

Caroline CALLARD, Tatiana DEBAGGI-BARANOVA, Nicolas LE ROUX (dir.), *Un tragique XVI<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à Denis Crouzet, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022, p. 283-290.*

Pierre-Jean Souriac  
Université Jean Moulin – Lyon 3 / LARHRA

« J'avais trois canons à Agen et avecques braveries et menaces, je tenois tout le monde en crainte ; et fis poser les armes, mesmement toutes armes à feu, et n'y avoit homme qui portast armes sinon les gentilshommes leurs espées et dagues »<sup>1</sup>. Fanfaron, Blaise de Monluc l'était forcément quand il se permettait d'écrire de tels propos sur la situation de Guyenne entre 1563 et 1567. A l'en croire, ce capitaine gascon avait été quasiment seul à la manœuvre pour pacifier une région déchirée par la première guerre de Religion. C'était faire fi des autres lieutenants généraux, des représentants des villes, des commissaires d'application des paix, et c'était surtout passer sous silence les prises d'armes, les émotions qui avaient émaillé ces années d'une paix en fin de compte très relative.

Ce présent article se propose de revenir sur un de ces soubresauts dans le processus de pacification conduit entre la première et la deuxième guerre. L'affaire se déroule à Montauban en janvier 1565 et nous est narrée par Blaise de Monluc non pas dans ses *Commentaires*, mais dans une procédure dont il a lui-même compilé les documents<sup>2</sup>. A cette occasion, le lieutenant général de Guyenne s'était rendu dans cette place majeure du protestantisme méridional pour présider à son démantèlement. S'est jouée dans cette affaire une partition somme toute classique du processus de pacification, mêlant retrouvaille des ennemis d'hier et nécessité d'appliquer la loi avec en toile de fonds, les étapes méridionales du « Tour de France royal »<sup>3</sup>.

### Montauban, la guerre, la paix

Les Montalbanais, dirigés par une municipalité dont les consuls étaient collectivement passés à la Réforme dès 1560, manifestèrent leur choix partisan à partir de mai 1562. Sa prise d'armes fut manifeste après la tentative de coup de main protestant sur Toulouse le 12 mai 1562 et la répression catholique qui s'abattit sur la ville<sup>4</sup>. En accueillant les réfugiés toulousains, en fermant leurs portes aux chefs catholiques venus de Toulouse, les Montalbanais prenaient pour la première fois la tête de l'insurrection protestante entre Tarn et Garonne. La suite ? Trois sièges successifs menés en mai et septembre 1562, puis de novembre 1562 à avril 1563, qui furent tous trois des échecs pour les armées royales, de quoi donner à Montauban sa réputation d'invincibilité<sup>5</sup>. Monluc fut présent essentiellement au cours des opérations du printemps 1562, les phases suivantes furent commandées par le cardinal Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse et lieutenant général pour le roi dans la sénéchaussée, ainsi que par Antoine de Lomagne baron de Terride. En face, les Montalbanais réparèrent leurs vieilles fortifications sans se lancer dans de grands travaux de modernisation comme ils le firent sous la houlette d'Henri de Navarre dans les années 1580<sup>6</sup>. L'urgence de la révolte avait

---

<sup>1</sup> Blaise de MONLUC, *Commentaires, 1521-1576*, Paris, Gallimard, col. « La Pléiade », p. 581.

<sup>2</sup> Bibl. nat. France, Fr. 15881, f°5r-29r : Procès-Verbal de Blaise de Monluc sur la destruction des fortifications de Montauban – 1564-1565.

<sup>3</sup> Jean BOUTIER, Alain DEWERPE, Daniel NORDMAN, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984, p. 13.

<sup>4</sup> Janine GARRISSON, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, p. 168 ; Pierre-Jean SOURIAC, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 36-37.

<sup>5</sup> Sur le déroulement de ces sièges, voir Pierre-Jean SOURIAC, *Une guerre civile..., op. cit.*, p. 244-249.

<sup>6</sup> Hélène GUICHARNAUD, *Montauban au XVII<sup>e</sup> siècle (1560-1685). Urbanisme et architecture*, Paris, Picard, 1991, p. 25.

dicté des solutions militaires dégradées et les consuls de Montauban firent comme la plupart de leurs homologues en se plongeant dans une guerre civile dotés des faibles moyens dont ils disposaient.

L'application de la paix d'Amboise à Montauban nécessita dès sa première mise en œuvre l'envoi de commissaires pour convaincre les citoyens d'ouvrir leurs portes, de poser leurs armes et d'accepter le retour des catholiques, clercs comme laïcs<sup>7</sup>. En octobre 1563, le roi s'étonnait que ses sujets soient encore en armes et ne respectent pas ses édits<sup>8</sup>. Il annonçait l'envoi du sénéchal de Quercy, François Séguier sieur La Gravière, mais ce fut son juge mage, Louis de Peyrusse, qui intervint à Montauban à l'automne 1563<sup>9</sup>. En plus des démolitions, Peyrusse devait obtenir des consuls la restitution de trois églises, l'église Saint-Jacques, celle du couvent des Jacobins et l'église Saint-Louis. Selon Jérémie Foa, il ne sut pas s'y prendre en étant trop frontal avec les consuls et s'il put accéder à la ville, signe de sa soumission, il ne put obtenir gain de cause sur le retour des catholiques et la restitution des églises<sup>10</sup>. Les Montalbanais écrivirent au roi pour s'opposer aux exigences du commissaire et bloquèrent ainsi toute avancée quant à l'application de l'édit. Il fallut envoyer de nouveaux commissaires pour tenter de débloquent la situation. Antoine Fumée et Jacques Viart arrivèrent à Montauban le 8 janvier 1564<sup>11</sup>. Ces deux officiers étaient accompagnés de deux vicaires de l'évêque et d'un représentant des chanoines : l'objectif était d'arriver à trouver une solution pour réintégrer les catholiques dans leurs droits<sup>12</sup>. Les consuls s'engagèrent à faire respecter les arbitrages alors rendus mais ne furent pas inquiétés pour la vente des objets liturgiques qu'ils firent au cours de la guerre.

S'il est permis de douter du respect scrupuleux de cet accord par une municipalité en position de force, un évènement quasi-belliqueux au cours de l'été 1564 nécessita une nouvelle intervention des hommes du roi<sup>13</sup>. A l'initiative d'un des consuls de Montauban, 500 à 600 hommes menèrent un coup de force sur la petite place voisine de Caussade. Cette dernière était propriété du cardinal d'Armagnac qui avait refusé de concéder à ses administrés réformés un lieu de culte. Son représentant fut contraint de s'enfuir face à l'assaut des Montalbanais qui se justifèrent en invoquant une autorisation qu'aurait donné le chancelier de L'Hospital. Ils restèrent trois ou quatre jours sur place et finirent pas rentrer chez eux. L'affaire fit grand bruit, suscita l'indignation du cardinal et Monluc demanda au roi de raser les fortifications de Montauban, Saint-Antonin et Millau. Le roi accéda à la demande de son lieutenant général et c'est pour appliquer cette décision de destruction des murailles de Montauban qu'il se rendit sur place au tout début du mois de janvier 1565.

### **Monluc face aux protestants**

Entrer dans Montauban en janvier 1565 pour finir de désarmer la ville, cela était une belle revanche pour un capitaine catholique dont les troupes avaient échoué pendant un an au pied de ses murailles. C'était aussi une revanche que prenait Monluc face à la campagne de dénigrement dont il fit l'objet au cours de l'année 1564. Il fut accusé par Geoffroy de Cardaillac sieur de Marchastel, capitaine protestant ayant eu un commandement pour le parti en Basse-Guyenne et Haut-Languedoc,

---

<sup>7</sup> Sur le contexte montalbanais pendant les guerres de Religion, voir : Philip CONNER, *Huguenot Heartland. Montauban and Southern French Calvinism during the Wars of Religion*, Ashgate, 2002.

<sup>8</sup> DEVIC et VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1890 [réédition Claude Tchou, 2004], t. XII [Preuves], col. 701-702 : Lettre du roi aux magistrats de Montauban – 15 octobre 1563.

<sup>9</sup> Henry LE BRET, *Histoire de la ville de Montauban*, Montauban, Rethoré, 1841, t. 2, p. 42 [première édition de 1668]. Sur le juge-mage, voir Marie-Noëlle BAUDOUIN-MATUSZEK, « Officiers royaux sous Henri II et François II (1547-1560) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2010, p. 79. Sur l'envoi du sénéchal de Quercy, voir aussi : *Mémoires de Condé*, Londres, 1743, t. V, p. 2-3.

<sup>10</sup> Jérémie FOA, *Le tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1562-1572)*, Limoges, Pulim, 2015, p. 184.

<sup>11</sup> Henry LE BRET, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>12</sup> Jérémie FOA, *Le tombeau...*, *op. cit.*, p. 261 : il donne le Procès-Verbal des décisions, daté du 21 février 1564.

<sup>13</sup> Le récit en est fait par Blaise de Monluc dans une lettre adressée au roi : voir Alphonse DE RUBLE (éd.), *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, Paris, Renouard, 1879, t. 4, pièce n°117, p. 350-354.

de vouloir livrer le Sud-Ouest à l'Espagne grâce à une ligue qu'il était en train de fomenter avec quelques-uns de ses proches<sup>14</sup>. L'accusation était grave et portait entre autres de la présence en Guyenne de Jean de Bardachin, entre espion au service de Philippe II, soldat et bandoulier<sup>15</sup>. Cette accusation n'était cependant pas la seule et d'autres griefs lui étaient reprochés. Parmi eux on trouvait une animosité particulière envers les Montalbanais qui l'aurait conduit à les accuser faussement de contrevenir aux édits pour pouvoir plus facilement aller les exterminer. Il était aussi accusé de vouloir appliquer en Guyenne le Concile de Trente qui venait de s'achever, alors que sa réception en France faisait encore l'objet de débats et n'était pas autorisée par le roi. Pour Monluc, tout cela n'était que calomnie. Pour Catherine de Médicis et son fils, il faut croire qu'il en était de même puisque leur lieutenant général ne fut pas inquiet et qu'ils l'assurèrent dès avril de leur confiance. Cependant même si dans les *Commentaires* il dit ne pas en avoir tenu compte, la lecture de sa correspondance indique qu'au contraire il eut une application toute particulière à éviter les dégâts qu'auraient pu causer de tels propos. Il écrivait à Catherine de Médicis pour se justifier en mars 1564, le 15 mai encore il cosignait avec le cardinal d'Armagnac, les seigneurs de Mirepoix, Terride et Nègrepelisse, une lettre adressée à Catherine de Médicis pour dénoncer les agissements de Marchastel et obtenir réparation<sup>16</sup>.

Si on en croit les Mauristes Devic et Vaissète dans leur histoire du Languedoc, il y aurait eu une volonté délibérée des protestants méridionaux, en Languedoc comme en Guyenne, de discréditer les lieutenants royaux au cours de l'année 1564<sup>17</sup>. Ce ne fut ni la première fois ni la dernière fois que la probité de Monluc fut attaquée. Le fait que la plupart des lieutenants royaux soient concernés, y compris Montmorency-Damville en Languedoc, tendrait à prouver qu'il y eut probablement une offensive protestante à leur encontre. Était-ce cependant de la calomnie ? La mise en place de la coexistence mécontentait les plus radicaux des deux bords, et si les protestants montalbanais craignaient pour leur vie, les catholiques toulousains trouvaient que le gouverneur de Languedoc n'en faisait pas assez contre les communautés protestantes qui environnaient leur ville. Nombreux étaient ceux qui s'octroyaient le droit de vitupérer contre la politique royale. Comme l'a écrit Penny Roberts, cette période entre la première et la deuxième guerre fut celle d'un « âge d'or de la supplique », l'application de l'édit et l'envoi de commissaires suscitant une frénésie de doléances où chacun offrait sa propre analyse de la situation<sup>18</sup>. Il semblerait qu'en 1564, la ligne de démarcation entre remontrance et calomnie ait été poreuse. Ceci n'eut alors aucun effet sur la cour, si ce n'est d'entretenir un climat de suspicion entre chefs des deux partis.

### **Mission montalbanaise**

C'est dans ce contexte très tendu que Monluc reçut mission d'opérer une troisième visite à Montauban pour tenter de faire appliquer une paix que les commissaires précédents n'avaient pas réussi à imposer. En réponse à sa demande de faire raser les murailles des trois places huguenotes, il

---

<sup>14</sup> L'affaire occupe une bonne place de la correspondance de Monluc au cours de l'année 1564, mais pour une narration synthétique, voir Alphonse DE RUBLE (éd.), *Commentaires et lettres...*, op. cit., t. 4, pièce 107, p. 328-333 : lettre à Catherine de Médicis du 5 mars 1564, et pièce 109 p. 334-335 : cartel envoyé au roi, également du 5 mars 1564. Dans les *Commentaires*, il l'évoque dans des termes identiques : Blaise de MONLUC, *Commentaires...*, op. cit., p. 467-468. Sur Marchastel, voir Hugues DAUSSY, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2015, p. 355.

<sup>15</sup> Serge Brunet revient sur le rôle d'entremetteur et d'espion de Bardachin : Serge BRUNET, « *De l'Espagnol dedans le ventre !* » *Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme (vers 1540-1589)*, Paris, Champion, 2007, p. 147-160.

<sup>16</sup> DEVIC et VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1890 [réédition Claude Tchou, 2004], t. XII [Preuves], pièce n°278, col. 757.

<sup>17</sup> *Ibid.*, t. XI, p. 459-460.

<sup>18</sup> Penny ROBERTS, « Huguenot petitioning during the wars of religion », Raymond MENTZER, Andrew SPICER (dir.), *Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685*, Cambridge, 2002, p. 65.

avait obtenu une lettre patente donnée par Charles IX en Avignon le 15 octobre 1564<sup>19</sup>. Le roi avait d'abord rendu un texte général sur le démantèlement des places qui n'étaient pas de frontière et écrivait spécifiquement à Monluc pour faire appliquer ce texte dans son gouvernement contre les trois villes incriminées. En réponse, ce dernier demandait au roi d'ériger une citadelle à Montauban confiée à des soldats fidèles afin de se prémunir de toute future révolte<sup>20</sup>. La construction d'une citadelle était le châtement suprême que pouvait faire le roi à cette cité marchande fière de ses privilèges et de son identité de « bonne ville ». Charles IX n'avait pas transigé sur cette option au Havre, à Orléans et tout récemment à Lyon<sup>21</sup>. Monluc espérait bénéficier de cette dynamique. Ses attentes furent déçues le roi se contentant d'exiger rasement des murailles et retrait de l'artillerie<sup>22</sup>. Les consuls de Montauban tentèrent de dissuader le lieutenant du roi de mener à bien cette entreprise, mais ce dernier leur répondit que sa fonction exigeait obéissance au roi<sup>23</sup>. S'ils y mettaient de la mauvaise volonté, le roi en personne, annoncé à Montauban dans les prochaines semaines, viendrait y mettre bon ordre.

Monluc partit d'Agen le 1<sup>er</sup> janvier 1565, passa la nuit à Moissac et arriva à Montauban le 2. Il couvrit les 90 km en deux jours en suivant la Garonne et le Tarn. Il n'était pas seul et comme à son habitude, c'est entouré de nombreux gentilshommes catholiques qu'il fit son entrée dans la place<sup>24</sup>. A Moissac déjà, une délégation de neuf Montalbanais était venue le trouver pour l'assurer de leur obéissance aux injonctions du roi et ce sont eux avec l'ensemble du collège consulaire et des officiers de justice qui l'accueillirent le lendemain. Le jour suivant son arrivée, il allait inspecter les murailles pour indiquer les ouvrages à détruire<sup>25</sup>. Dans son rapport, il reconnaissait la qualité des constructions en briques et pierres, estimant « impossible les demolyr et abatre de long temps et sans une grande despense »<sup>26</sup>. Ce tour se conclut par une convocation des consuls pour leur annoncer qu'ils devaient procéder à ces démolitions à leurs frais, que ce soit en prenant sur leurs propres deniers ou en levant un impôt spécifique sur les habitants. Evidemment, les consuls répondirent que la ville était bien trop pauvre et endettée pour pourvoir à la dépense, ce à quoi Monluc leur répondit qu'il leur laissait douze jours pour réunir les outils et les hommes afin d'attaquer les travaux. Il consentit tout de même le renvoi de leur décision au lendemain, le temps de convoquer jurats et bourgeois afin de statuer sur cette question.

Quels étaient alors les ouvrages à démolir ? D'abord les cinq portes de la ville qui avaient été renforcées, une tour et quelques parties de ravelin. Le couvent des Jacobins avait également été fortifié et il devait retrouver son architecture initiale. Monluc y trouva d'ailleurs une trentaine de pièces, canons, mousquets, mortiers, déposés par les habitants à la demande de roi et en fit faire un inventaire. Pas de bastion, quelques fossés à combler, mais de dimension modeste : cette inspection confirmait une fortification à la hâte que l'on tentait de faire disparaître. La ville conservait le droit de posséder un mur et des portes, mais simplement pour se prémunir contre les voleurs<sup>27</sup>. Le lendemain,

---

<sup>19</sup> Bibl. nat. France, Fr. 15 881, f°5v : Lettre patente du roi sur le démantèlement de Montauban, Saint-Antonin et Millau – 15 octobre 1564.

<sup>20</sup> *Ibid.*, f° 7r : Lettre du roi à Monluc – Arles, 3 décembre 1564.

<sup>21</sup> Charles IX avait ordonné la construction d'une citadelle à Lyon lors de son passage dans la ville et peut-être Monluc en espérait-il autant pour Montauban. Sur l'histoire de la citadelle de Lyon, voir : Pierre-Jean SOURIAU, « La citadelle Saint-Sébastien de Lyon », *Bulletin de la Société Historique, Archéologique et littéraire de Lyon*, 2011, t. 36 [années 2008-2009], p. 241-262. Voir aussi, à paraître, Julien GUINAND et Aurélien ROULET, « Ordre royal ou peur dans la ville. La citadelle de Lyon au temps des guerres de Religion », à paraître.

<sup>22</sup> Bibl. nat. France, Fr. 15 881, f°7r-8r : Lettre du roi à Monluc – Arles, 3 décembre 1564.

<sup>23</sup> Alphonse DE RUBLE (éd.), *Commentaires et lettres...*, op. cit., t. 4, pièce 124, p. 373-374 : Lettre de Monluc au cardinal d'Armagnac – 27 décembre 1564.

<sup>24</sup> Les seigneurs cités dans le Procès-Verbal étaient Jean de Lyon sieur de Bidonnet, Jean de Galard sieur de Brassac, Renaud de Grossoles sieur de Flamarens sénéchal de Marsan, Antoine de Lanusse sieur de La Chapelle lieutenant du sénéchal d'Armagnac, François de Cassagnet sieur de Tilladet. Il faut ajouter une partie de sa compagnie d'ordonnance et Gratien Delas, avocat du roi au présidial d'Agen (*Ibid.*, f°10r).

<sup>25</sup> Inspection des murailles et description des ouvrages du f°11v au f°14r.

<sup>26</sup> *Ibid.*, f°14r.

<sup>27</sup> *Ibid.*, f°6v.

le 4 janvier, les consuls demandèrent à Monluc de sursoir à l'exécution de cette démolition car ils estimaient qu'ils avaient eux-mêmes été calomniés et qu'ils ne s'étaient pas révoltés contre le roi l'été précédent. Ils demandaient que l'affaire soit plaidée devant la cour et de retarder les démolitions jusque-là. Autant dire que Monluc fut complètement sourd à ces demandes.

On aurait pu en rester à une simple affaire de fortifications et d'endettement de la ville, mais la présence de Monluc encouragea les catholiques montalbanais à récriminer contre la mauvaise volonté de la majorité protestante à appliquer l'édit. Et la visite du lieutenant général se transforma, le 4 janvier, en une séance publique de doléances par les catholiques. Les deux vicaires généraux de l'évêque, un représentant du chapitre et son syndic firent un rapport à charge du comportement des protestants : destruction des édifices religieux, accès difficile aux églises assignées par les commissaires, impossibilité de faire des processions, installation des pestiférés à proximité de leurs lieux de culte, rassemblement d'étrangers dans la ville, non-respect des jours chômés...<sup>28</sup> Ces remontrances étaient très classiques et en conformité avec le contexte montalbanais de domination protestante. Officiellement Monluc n'était pas venu pour cette question et il prit ici le rôle de commissaire d'application de la paix sans en avoir le titre.

Il rendit sa décision le lendemain, 5 janvier 1565, avant de repartir pour Agen. Il choisit d'abord soixante « des plus riches et apparans » qui s'obligeront sur leur personne au respect des édits. Il publia ensuite un règlement pour trancher les questions en suspens<sup>29</sup>. Il confirmait le délai de douze jours pour réunir outils et matériels afin de démolir les ouvrages indiqués. Il désigna deux catholiques et deux protestants pour superviser ces travaux. Il confirmait l'attribution des lieux de culte faite par les commissaires précédents et demandait aux habitants de prêter serment pour le respect des édits. Il fit signer ce règlement à tous les présents, aussi bien catholiques que protestants et quitta la ville. Dans ce processus de pacification, Monluc exploitait intelligemment le contexte, celui de la prochaine venue du roi. Les Montalbanais avaient environ deux mois pour donner satisfaction aux ordonnances royales et apaiser les tensions confessionnelles internes à la ville s'ils ne voulaient pas endurer le courroux du monarque. Côté Monluc, l'urgence était aussi importante. François de Chaumeil sieur de Caillac, proche de Monluc depuis les campagnes en Piémont avait été envoyé à Saint-Antonin et Tilladet à Millau pour procéder aux mêmes travaux. Monluc revint à Montauban entre le 12 et le 18 mars 1565 : la cour était à Toulouse et il se disait prêt à venir la rejoindre<sup>30</sup>. Il surveillait probablement la situation locale et anticipait l'arrivée du souverain dans la ville.

Charles IX entra à Montauban le 25 mars, commença le lendemain par inspecter les murailles et repartit le 27 mars sans avoir ordonné autre chose<sup>31</sup>. Dans une lettre du 6 avril adressée aux consuls, Monluc ordonnait de vendre les pierres issues des démolitions aux plus offrants, de le faire assez rapidement pour éviter les vols<sup>32</sup>. Il les félicitait aussi d'avoir fait envoyer l'artillerie de la ville à Agen et s'engageait à la leur garder précautionneusement. Les pièces étaient bien arrivées à Agen le 31 mars et avaient probablement quitté Montauban alors que Charles IX était encore sur place<sup>33</sup>. A ce moment précis du processus de pacification, la mission de Monluc avait été un succès.

Ce voyage à Montauban permet de saisir les multiples facettes du retour à la paix après l'édit d'Amboise de 1563. Les protagonistes politiques étaient les ennemis d'hier et la fin de la guerre n'avait

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, f°18r-25r.

<sup>29</sup> *Ibid.*, f°26r-27v. Ce document se trouve aussi aux archives municipales de Montauban (21GG 3). Voir Jérémie FOA, *Le tombeau...*, *op. cit.*, p. 279-280.

<sup>30</sup> Alphonse DE RUBLE (éd.), *Commentaires et lettres...*, *op. cit.*, t. 5, pièce 131, p. 16-17 : Lettre de Monluc à l'évêque de Condom – Montauban, 12 mars 1565 ; pièce 132, p. 18 : Lettre de Monluc à Catherine de Médicis – Montauban, 15 mars 1565 ; pièce 133, p. 20 : Lettre de Monluc à l'évêque de Condom – Montauban, 18 mars 1565.

<sup>31</sup> Henry LEBRET, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 46-47.

<sup>32</sup> Alphonse DE RUBLE (éd.), *Commentaires et lettres...*, *op. cit.*, t. 5, pièce n°134, p. 20-21 : Lettre de Monluc aux consuls de Montauban – Agen, 6 avril 1565.

<sup>33</sup> Arch. dep. Tarn-et-Garonne, 4EE 11 : acte notarié devant le sénéchal de Quercy pour le transport des armes de Montauban à Agen – 31 mars 1565

pas éteint leurs rancœurs respectives qui s'exprimaient encore sous des formes moins violentes comme la calomnie ou la rumeur. La paix de 1563 n'était pas un traité militaire, mais il imposait un retour à la normale, ce qui pour une ville comme Montauban qui avait passé plus d'une année à résister aux assauts catholiques était difficile à admettre. Se dessine alors, au cœur de ces tensions, une politique cumulative d'envois de commissaires pour tenter petit à petit d'obtenir désarmement et coexistence. A Montauban, ce processus prit deux ans et engendra trois missions successives dont la dernière fut celle de Blaise de Monluc. Dans cette lenteur de la pacification, on mesure enfin le rôle que joua le voyage de Charles IX dans ses provinces : son passage à Montauban justifia à la fois l'engagement de Monluc et la soumission des consuls. Au printemps 1565, si les tensions confessionnelles n'étaient pas éteintes, la ville se considérait comme désarmée, ainsi qu'en témoigne cet article de paiement du trésorier de Montauban en 1569 : « En l'année mil cinq cens soixante sept, comme la guerre fust ouverte, fust expedient et necessaire de rehédiffier les balvardz et forteresses de ladite ville que par commandement du roy avoyent esté demolyes »<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> Arch. mun. Montauban, 7CC8, f°44r : article de paiement par le trésorier de la ville du 14 mai 1569.